

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2022 - (N° 4709)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 804

présenté par

Mme Pires Beaune, M. Jean-Louis Bricout, Mme Rabault et Mme Rouaux

ARTICLE 4 QUATER

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.